Mobilités réunionnaises et société insulaire : nouveaux enjeux

Michel Watin
Professeur des Universités
Sciences de l'Information et de Communication
LCF-LIL, EA 4549,
Université de La Réunion

Eliane Wolff
Maitre de Conférences
Sciences de l'Information et de Communication
LCF-LIL, EA 4549,
Université de La Réunion

Depuis son l'origine, la société réunionnaise est façonnée par les mouvements de population : l'immigration d'abord avec l'arrivée, à partir de 1665, de vagues successives d'individus, venus libres ou contraints mettre en valeur Bourbon, cette île de l'océan Indien alors vierge de toute occupation humaine ; l'émigration ensuite, organisée par les pouvoirs publics, qui à partir des années 1960 vise à réguler la démographie d'une île trop pauvre pour nourrir toute sa population. Au tournant du XXIème siècle, cette émigration prend des formes nouvelles en même temps que se développent et se démocratisent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le résumé de la communication proposé ici, portera plus particulièrement sur ces « nouvelles » migrations réunionnaises et leurs possibles incidences sur la société locale.

L'immigration est constitutive de l'histoire du peuplement de La Réunion

Les migrations à l'origine du peuplement de La Réunion sont bien connues : des « Premiers Français » (1665) à la Compagnie des Indes Orientales (1667-1767) qui importe à Bourbon des contingents de plus en plus nombreux d'esclaves, suivis par des engagés Indiens après l'abolition de l'esclavage (1848), la population de l'île se constitue par des vagues successives d'immigration, volontaires ou contraintes, augmentées, à partir de la fin du XIXème siècle, par d'autres arrivées migratoires (des Chinois cantonnais, des Indiens du Gudjarat, des Français métropolitains …).

Si beaucoup de migrants arrivent dans l'île, peu la quittent : ainsi, jusqu'au milieu du XXème siècle, l'émigration ne concerne que les membres des familles de l'élite coloniale qui voyagent pour affaires ou pour études, ainsi que quelques Réunionnais plus modestes qui, espérant trouver une vie meilleure, partent s'établir sur l'île voisine de Madagascar.

Une politique d'immigration mise en place par les élus locaux

La situation change au sortir de la colonisation (1946) : l'île est exsangue et la majeure partie de la population vit dans une grande précarité. Les pouvoirs publics décident alors d'une politique d'émigration et organisent le départ massif de familles réunionnaises. Plusieurs dispositifs sont successivement mis en œuvre[1] et visent tous,

[1] Chronologiquement, ces dispositifs sont : le *Bureau d'Études pour le Développement de la production Agricole dans les Territoires d'Outre-Mer* (BDPA, créé en avril 1950 qui se traduit par l'opération de la *Sakay* à

même avec des stratégies différentes, le même objectif : faire partir de l'île un nombre significatif de personnes afin de diminuer une pression démographique jugée problématique.

La migration est principalement orientée vers la France métropolitaine, où la population d'origine réunionnaise augmente de façon significative et passe de 3180 individus en 1954[2] à 164 900 en 1999. Ils représentent alors 23% de la population réunionnaise insulaire et constituent, selon l'expression de Lorraine et de Bertile (1996), une « communauté invisible »[3], mais également une *« extension démographique conséquente »* de Réunionnais en métropole.

Graphique 2 : Les Réunionnais en France métropolitaine

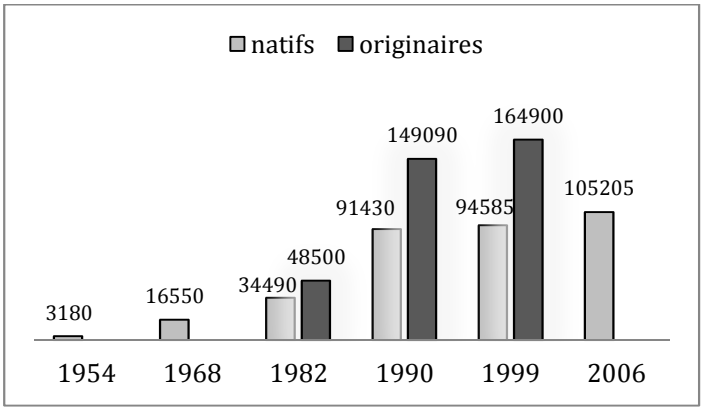

Les départs organisés ont un impact sur la démographie de la société insulaire : au terme de la période Bumidom (1963-1981), la politique d'émigration semble porter ses fruits puisque le solde migratoire, négatif, s'élève à 33 500 personnes[4]. A partir de 1981 cependant, les arrivées dans l'île ne cessent d'augmenter ; des Métropolitains particulièrement, viennent occuper les emplois qualifiés pour lesquels les Réunionnais ne sont pas encore formés ; le solde migratoire redevient positif et s'accentue même entre 1990 et 1990 pour prendre des proportions jamais atteintes depuis la départementalisation (16 300 individus)[5]. Entre 2001 et 2006, le solde migratoire s'équilibre entre les entrées et les sorties (35 720 entrants pour 35 170 sortants).

Ainsi, depuis 1974, la politique migratoire mise en œuvre par la puissance publique a tout juste stabilisé la démographie locale et limité l'augmentation de la population à la croissance naturelle. Il reste que la grande majorité des habitants sont des natifs de l'île (85%) (RGP 2006), le solde rassemblant des étrangers, des Français

---

Madagascar (1952-1977), le *Bureau pour le développement des Migrations intéressant les Départements d'outre-mer* (Bumidom, 1963-1981) renforcé localement, à partir de 1965 par le *Comité national d'accueil et d'actions pour les Réunionnais en mobilité* (CNARM, association Loi 1901), puis *l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer* (ANT, 1982-2010) et depuis 2010, *l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité* (LADOM).

[2] L'INSEE appelle « originaires » (de La Réunion) l'ensemble des personnes nées à La Réunion et résidant en France métropolitaine –les « natifs »- et leurs enfants nés dans l'hexagone.

[3] BERTILE W. et LORRAINE A., avec le collectif de Dourdan (dir.) (1996), *La communauté invisible. 175 000 Réunionnais en France métropolitaine*, Paris, Karthala.

[4] Pour une observation intercensitaire de 1974 à 1982 (Temporal, 2007 : 128).

[5] TEMPORAL, F. (2007), « Les migrations : formes et implications sur le marché du travail », dans *La population réunionnaise. Analyse démographique*, (s/d) SANDRON F., IRD Editions (p. 129).

nés dans les DOM, et des Français nés en Métropole[6] qui représentent environ 10% de la population insulaire.

Graphique 3 : Solde migratoire intercensitaire 1961-2006
(Temporal, 2007)

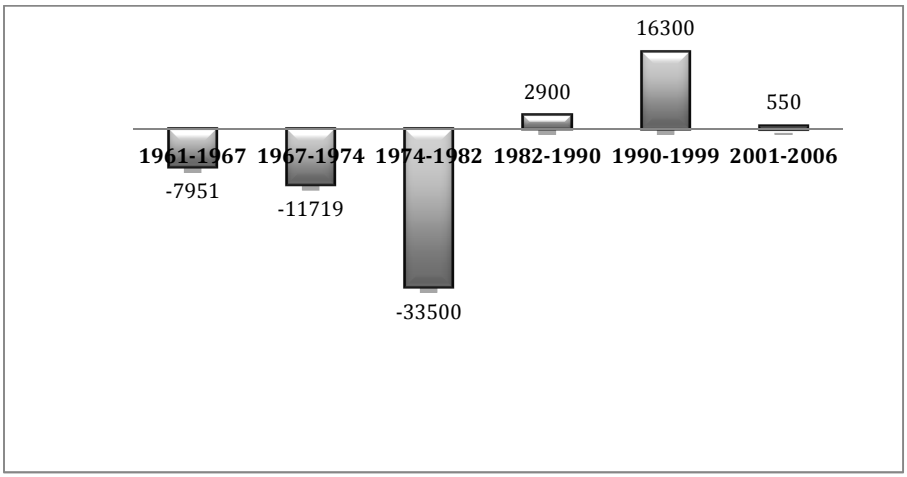

La mobilité valorisée au tournant du XXIème siècle

L'émigration, plutôt contrainte au moment des premiers dispositifs publics est vécue par de nombreux Réunionnais comme un exil, un déracinement douloureux, une double absence de celui qui n'est *« ni d'ici ni de là-bas »* (Sayad, 1999)[7].

Cependant, à la fin du XXème siècle, le regard porté sur la migration se transforme profondément et ce pour plusieurs raisons : l'émergence d'une classe moyenne valorisant la mobilité, encourageant les expériences hors de l'île et disposant de moyens financiers pour voyager et payer les études supérieures de ses enfants (Wolff, Watin, 2010)[8], le financement de la mobilité par les collectivités locales, le développement du transport aérien et l'évolution spectaculaire des télécommunications avec plus particulièrement le déploiement et la démocratisation des technologies numériques.

Un indice tangible de cette modification est l'apparition, dans l'espace public, des termes *diaspora* et *diasporé* pour désigner les Réunionnais vivant hors de l'île. Jusque-là, ces mots, qui n'ont pas de traduction en créole, n'étaient guère usités. Les Réunionnais en Métropole, se considérant Français, ne pouvaient s'envisager comme des *diasporés* dans leur propre pays !

C'est le site web *reunionnaisdumonde.com,* créé en 2005, qui donne localement une visibilité à cette diaspora, tout en lui permettant de se constituer et de se fédérer hors des frontières de l'île. Ce site permet à la communauté migrante réunionnaise de se

[6] Un quart des « Français nés en Métropole » qui résident sur l'île ont un lien avec La Réunion par au moins un des parents qui est « natif » de l'île ; il s'agit de Réunionnais, généralement partis avec le BUMIDOM venant prendre leur retraite dans l'île, mais également de jeunes actifs, nés en Métropole de parents réunionnais, qui reviennent au pays. Les autres Français nés en Métropole, localement appelés *Zorey*, représentent environ 8 % de la population.

[7] SAYAD, A. (1999), *La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré,* Paris, Seuil.

[8] WOLFF E. et WATIN M. (2010), *La Réunion, une société en mutation.* Univers Créoles 7, Paris, Anthropos/Economica.

faire connaître (Simonin, Watin, Wolff, 2012)[9], de s'ouvrir, avec les réseaux sociaux, vers l'international comme en témoignent les échanges entre expatriés. Les Réunionnais dispersés dans le monde agissent désormais *off line* et *on line* à travers différents médias numériques, en particulier sur le web où s'organise une *e-diaspora*[10] au sein de laquelle les interactions sont « augmentées » par les échanges numériques.

La fuite des cerveaux ?

Les mobilités de ce début du XXIème siècle concernent surtout les jeunes Réunionnais, et spécifiquement ceux ayant suivi un cursus d'études secondaires : la valorisation de la mobilité, la certitude de garder le contact avec le pays, la volonté de se former « outre-mer », la perspective de trouver un premier emploi à la hauteur de la formation et l'envie de faire l'expérience d'autres sociétés et d'autres cultures poussent de plus en plus de jeunes à quitter l'île à la fin de leurs études secondaires.

Cette « fuite des cerveaux » peut inquiéter : le *« brain drain »* va-t-il priver le pays d'une force intellectuelle dont il a besoin pour se développer ? Mais inversement, *« l'expatrié qualifié »* peut être un agent avancé du développement (Le Bayon, 2010 : 76) [11] au service de son île ? Ce *« brain gain »* ne peut se produire que si la communauté migrante est organisée et dispose d'outils de communication permettant la mise en réseau des expatriés. C'est dans cette voie que semble se diriger la diaspora réunionnaise en développant de manière réticulaire son web diasporique autour de sites pionniers, jusque-là peu reconnus et surtout peu aidés par les institutions. Or c'est en s'appuyant sur des initiatives privées comme celle de *reunionnaisdumonde.com* que les pouvoirs publics pourraient avantageusement structurer des réseaux d'expatriés, envisagés comme autant des têtes de pont pour le développement économique local.

La question du retour des jeunes migrants

On ne dispose pas encore d'indications concernant le retour des migrants partis se former au cours de ces dernières années. Vont-ils revenir dans l'île dès leurs études terminées ou après avoir accumulé de l'expérience professionnelle ? Vont-ils faire carrière hors de La Réunion ?

Quelle que soit la proportion de ceux qui reviendront et le moment de leur retour, la question de l'insertion professionnelle se posera et pourrait s'avérer plus complexe que prévu : ceux qui reviennent vont entrer en concurrence directe avec ceux restés et formés au pays lesquels, pour accéder à un poste de travail, feront jouer leurs réseaux locaux patiemment constitués pendant leurs études et leurs stages, mettant en avant leur connaissance d'une société qu'ils n'ont pas quittée.

Ainsi, pour ceux qui sont partis récemment et qui ne trouveront pas, au moment du retour au pays, un emploi à la hauteur de leur formation et de leurs espérances, le choc risque d'être rude. Et la mobilité, encouragée et inscrite dans un projet individuel qui a nécessité des sacrifices financiers pour les familles et des difficultés psychologiques (rupture avec le territoire, la famille, les amis, la culture), risque de se révéler comme un investissement à perte.

[9] SIMONIN J., WATIN M. et WOLFF E. (2009), « Comment devient-on Réunionnais du monde ? Une diaspora performée par internet », *tic&société*, Vol 3 n° 1-2, (revue en ligne) <http://ticetsociete.revues.org/653>

[10] DIMINESCU D. 2005, « Le migrant connecté - Pour un manifeste épistémologique », *Migrations/Société*, vol. 17, n°102, pp : 275-292. Voir aussi WOLFF E, WATIN M., 2010 et le programme e-Diaspora-atlas : < http://maps.e-diasporas.fr/index.php?focus=section&section=42>.

[11] LE BAYON S. (2010), *Sociologie de la composition des collectifs web 2.0. Le cas de la diaspora bretonne*. Thèse de doctorat, s/d D. Ruellan, Université de Haute Bretagne, Université de Rennes 2

Dans ce contexte, la bataille pour l'emploi, qui jusque là se focalisait sur la tension Réunionnais/« non Réunionnais [12] », risque de s'étendre ; on verrait alors s'opposer les Réunionnais formés et à ceux restés au pays à ceux ayant fait le choix de la mobilité. Une situation inédite qui constituerait une menace supplémentaire pour une société déjà très fragile.

[12] Ces expressions de « Réunionnais » ou « non Réunionnais » renvoient à des définitions actuellement très discutées et qui font l'objet d'une mission parlementaire confiée, en 2013, à un député de la Réunion.